

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00822
Numéro SIREN : 504 332 677
Nom ou dénomination : D2S INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002827

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE NÎMES**

Date : 28/04/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/002827**
n° de gestion : **2008B00822**
n° SIREN : **504 332 677 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 28/04/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

D2S INVEST
50 Avenue Jean Jaurès 30900 NIMES

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive-like shape.

SAS D2S INVEST (Exp)

50 avenue Jean Jaurès

30900 NIMES

COMPTES ANNUELS du 01/07/2018 au 30/06/2019

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

CARREGA PHILIPPE

150 RUE LOUIS LANDI

Immeuble "AXIOME"

30900 NIMES

0466700647

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 180	3 180						
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	3 180	3 180						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	5 646		5 646	5 098	548	10.75	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Comptes de Régularisation								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	2 437		2 437	883	1 554	176.01		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	8 083		8 083	5 981	2 102	35.15		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 263	3 180	8 083	5 981	2 102	35.15		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			30/06/2019 12	30/06/2018 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)		150 000	150 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport					
	Ecart de réévaluation					
	Réserves					
	Réserve légale		5 551	5 551		
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
Report à nouveau		743 141	740 396	2 745	0.37	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		5 614	2 745	2 869	104.53	
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Total I		593 204	587 590	5 614	0.96	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées						
Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
Total III						
DETTES (1)	Dettes financières					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants					
	Emprunts et dettes financières diverses		567 685	560 991	6 694	1.19
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		25 552	24 797	755	3.04	
Dettes fiscales et sociales		1 051	744	307	41.26	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes		6 999	7 039	40	0.57	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)					
	Total IV		601 287	593 571	7 716	1.30
Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		8 083	5 981	2 102	35.15	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

584 316

577 614

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			0	0		
Total des Produits d'exploitation (I)			0	0		
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 299	3 309	1 010	30.52
Impôts, taxes et versements assimilés			289	495	206	41.62
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0		0	
Total des Charges d'exploitation (II)			2 588	3 804	1 216	31.96
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 588	3 804	1 216	31.96
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

3 800

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		3 007		2 740	267	9.74
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		3 007		2 740	267	9.74
2. Résultat financier (V-VI)		3 007		2 740	267	9.74
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		5 596		6 545	949	14.50
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				3 800	3 800	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				3 800	3 800	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18			18	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		18			18	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		18		3 800	3 818	100.47
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		0		3 800	3 800	100.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		5 614		6 545	931	14.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		5 614		2 745	2 869	104.53

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/06/2019 12	Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS				
26110000 STE CATHERINE	990	990		
26120000 STE MARESCHAL	1 200	1 200		
26130000 STE QUESTEL 2	990	990		
29610100 PROV.DEP. TITRES STE.CATHERINE	990	990		
29610200 PROV. DEP. TITRES MARESCHAL	1 200	1 200		
29610300 PROV. DEP. TITRES QUESTEL 2	990	990		
Total II				
AUTRES CREANCES	5 646	5 098	548	10.75
44566000 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.	3 973	3 612	361	10.00
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTE	1 486	650	836	128.62
44568000 TVA A REGULARISER	187	836	649	77.64
DISPONIBILITES	2 437	883	1 554	176.01
51200000 BANQUE POPULAIRE DU SUD	2 437	883	1 554	176.01
Total III	8 083	5 981	2 102	35.15
TOTAL GENERAL	8 083	5 981	2 102	35.15

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/06/2019 12	Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	150 000	150 000		
10100000 CAPITAL	150 000	150 000		
RESERVE LEGALE	5 551	5 551		
10610000 RESERVE LEGALE	5 551	5 551		
REPORT A NOUVEAU	743 141	740 396	2 745	0.37
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	743 141	740 396	2 745	0.37
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 614	2 745	2 869	104.53
Total I	593 204	587 590	5 614	0.96
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	567 685	560 991	6 694	1.19
45110000 STE. CATHERINE	435 847	445 372	9 525	2.14
45120000 MARESCHAL	21 861	21 864	3	0.01
45130000 QUESTEL II	2 590	2 280	311	13.63
45510000 SEBAG ALBERT	48 971	40 538	8 433	20.80
45520000 DESIMEUR PHILIPPE	35 309	29 991	5 318	17.73
45530000 SIGAL FREDERIC	23 106	20 947	2 159	10.31
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 552	24 797	755	3.04
40110000 FOURNISSEURS	5 450	5 029	421	8.37
40120000 FOURNISSEURS SAUVEGARDE	17 152	16 118	1 034	6.42
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	2 950	3 650	700	19.18
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 051	744	307	41.26
44860000 CHARGES A PAYER	1 051	744	307	41.26
AUTRES DETTES	6 999	7 039	40	0.57
46720000 SARL PDS	6 999	6 999		
46860000 CHARGES A PAYER		40	40	100.00
Total IV	601 287	593 571	7 716	1.30
TOTAL GENERAL	8 083	5 981	2 102	35.15

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2019 12	30/06/2018 12	Euros	%
Chiffre d'affaires NET				
AUTRES PRODUITS	0	0		
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	0	0		
Total des Produits d'exploitation	0	0		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 299	3 309	1 010	30.52
62260000 HONORAIRES	2 050	3 000	950	31.67
62270000 FRAIS D'ACTES	4	144	148	102.55
62600000 FRAIS POSTAUX	115		115	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	138	165	27	16.55
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	289	495	206	41.62
63511000 C.F.E.	289	495	206	41.62
AUTRES CHARGES	0		0	
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	0		0	
Total des Charges d'exploitation	2 588	3 804	1 216	31.96
Résultat d'exploitation	2 588	3 804	1 216	31.96
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 007	2 740	267	9.74
66400000 PERTES AFFECT. SUR PARTIC	3 007	2 740	267	9.74
Total des Charges financières	3 007	2 740	267	9.74
Résultat financier	3 007	2 740	267	9.74
Résultat courant avant impôts	5 596	6 545	949	14.50
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		3 800	3 800	100.00
77200000 PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEUR		3 800	3 800	100.00
Total des Produits exceptionnels		3 800	3 800	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	18		18	
67120000 Pénalités, amendes fiscales	18		18	
Total des Charges exceptionnelles	18		18	
Résultat exceptionnel	18	3 800	3 818	100.47
Total des produits	0	3 800	3 800	100.00
Total des charges	5 614	6 545	931	14.22
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	5 614	2 745	2 869	104.53

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Charges à payer	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 083.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 5 613.64- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par jugement du 17 février 2016, le Tribunal de Commerce a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société.

Par jugement du 15 mars 2016, le Tribunal a étendu la procédure de sauvegarde, initialement ouverte au profit de D2S INVEST, à sa filiale la SCCV SAINTE CATHERINE.

Par jugement du 26/09/2017 le Tribunal a homologué le plan de sauvegarde sur 10 ans de la SAS D2S INVEST et de la SCCV SAINTE CATHERINE.

Le 1er dividende du plan de remboursement des créanciers a été effectué en novembre 2018.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL		
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 180		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
	TOTAL	3 180	
	TOTAL GENERAL	3 180	

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL			
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			3 180	3 180
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
	TOTAL		3 180	3 180
	TOTAL GENERAL		3 180	3 180

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	3 180				3 180
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	3 180				3 180
TOTAL GENERAL	3 180				3 180

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 646	5 646	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	5 646	5 646	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	25 552	8 581	6 061	10 910
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 051	1 051		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	567 685	567 685		
Autres dettes	6 999	6 999		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	601 287	584 316	6 061	10 910
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	107 387			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	1 500			1 500

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 950
Dettes fiscales et sociales	1 051
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	4 001

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions		
Autres engagements donnés :		3 180
- Nantissement des parts des Sociétés de Construction Vente	3 180	
Total (1)		3 180
(1) Dont concernant les dirigeants		
(1) Dont concernant les filiales		
(1) dont concernant les participations		
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

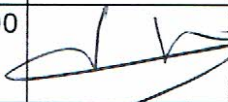

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes versés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés	- Filiales détenues à + de 50%									
	- 6541 19 SAINTE CATHERINE	1 000		99,00	990	435 847			2 028	
	- 6541 QUESTEL II	1 000		99,00	990	2 590			343	
	- 65 SCCV 23 MARESCHAL	1 290		97,56	1 200	21 861			676	
B. Renseignements globaux	- Filiales non reprises en A									
	- françaises									
	- étrangères									
	- Participations non reprises en A									

D2S INVEST

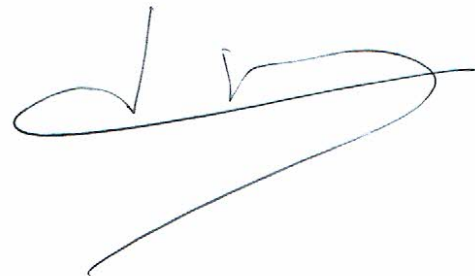
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 Euros
Siège social : 50, avenue Jean Jaurès 30900 NIMES
504 332 677 RCS Nîmes

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 Mars 2020.
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019
FEUILLE DE PRESENCE**

No. d'ordre	Nom Adresse	Nombre D'Actions	Nombre de Voix	Signature
1)	M. Albert SEBAG	600	600	
2)	M. Philippe DESIMEUR	600	600	
3)	SARL PRIMO Représentée par Mme Kathy SIGAL	300	300	Absent.

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés /
pouvoirs, arrêtée à ¹² 3 associés présents ou représentés possédant ensemble ¹²⁰⁰ 500 droits
sociaux.

LE PRESIDENT



D2S INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 Euros

Siège social : 50, avenue Jean Jaurès 30900 NIMES

504 332 677 RCS Nîmes

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 MARS 2020

TEXTES DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE

Exercice clos au 30 juin 2019

L'an deux mille vingt, Le 2 Mars

A 10 heures,

Les associés de la société D2S INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 3 Rue Corneille à Nîmes, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Albert SEBAG, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Philippe DESIMEUR est désigné comme secrétaire.

La société FRANCE LANGUEDOC REVISION, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absen

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1200 sur les 1 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les justificatifs des convocations régulières des associés,

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,



- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, - un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, qui ne sera remis par le commissaire aux comptes que sous réserve du règlement de ses factures, la SARL Primo refusant de régler sa participation. Toutefois ce rapport nous a été adressé avant l'Assemblée générale malgré le non règlement des factures et remis aux associés présents lors de cet Assemblée.

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions. Ce rapport nous a également été adressé avant l'Assemblée Générale malgré le non règlement des factures et est remis aux associés présents.

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2018 et quitus au Président,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Exclusion d'un associé

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité des voix des associés présents.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 2 745 Euros de la manière suivante

Perte de l'exercice : - 5 614 Euros

Report à nouveau antérieur : -743 141 Euros

Au compte "report à nouveau" - 5 614 Euros

S'élevant ainsi à -748 755 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité des voix des associés présents.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à **l'unanimité des voix des associés présents.**

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 18 des statuts les associés de D2S INVEST décident d'exclure la SARL PRIMO associée.

Cette exclusion intervient du fait du refus de cet associé de régler son prorata des sommes dues pour les factures de la SAS D2S .

Cette situation dure depuis plusieurs années et la SARL Primo refuse toute participation aux règlements courants tels que comptable, commissaire aux comptes , CFE, Impôts divers laissant systématiquement les autres associés intervenir pour elle.

Ci-joint pour exemple les factures réclamées par le cabinet Languedoc Révision dont le règlement reste en attente depuis 2 ans

Après avoir délibéré les associés présents décident d'annuler cette résolution.

AS

PS

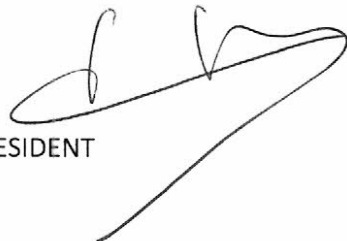
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

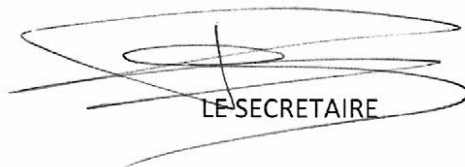
Cette résolution est adoptée à **l'unanimité des voix des associés présents.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE

D2S INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 Euros

Siège social : 50, avenue Jean Jaurès, 30900 NIMES

504 332 677 RCS Nîmes

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 2 MARS 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 2 745 Euros de la manière suivante

Perte de l'exercice : - 5 614 Euros

Report à nouveau antérieur : -743 141 Euros

Au compte "report à nouveau" - 5 614 Euros

S'élevant ainsi à -748 755 Euros


Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 Mars 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents.

Certifié conforme

Le Président



D2S INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 Euros Siège social : 50, avenue Jean
Jaurès 30900 NIMES

504 332 677 RCS Nîmes

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 MARS 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé et clos le 30 juin 2019, la Société n'a pas connu d'activité opérationnelle. Une procédure de sauvegarde a été ouverte par le Tribunal de Commerce de Nîmes le 17 février 2016. A cette procédure de sauvegarde, a été jointe ultérieurement la société civile 19 SAINTE CATHERINE notre filiale.

La période de sauvegarde de 6 mois accordée par le Tribunal a été prolongée par jugement du 6 septembre 2016, de 6 mois jusqu'au 17 février 2017.

Lors de l'audience du 21 février 2017 la société a sollicité le renouvellement pour 6 mois supplémentaires de la période de sauvegarde.

Ce renouvellement a été autorisé par le tribunal jusqu'au 17 août 2017.

Une nouvelle audience a eu lieu le 12 septembre 2017 afin d'évaluer les perspectives de poursuite de la SAS D2S et la SCCV Sainte Catherine.

AS

L'ordonnance rendue le 26 septembre 2017 a arrêté le plan de sauvegarde des deux sociétés et fixé à 10 ans le remboursement de 100% du passif par échéances annuelles successives et progressives comme suit :

- 1% de chaque créance la première année
- 1% de chaque créance la deuxième année
- 5% de chaque créance la troisième année.
- 10 % de chaque créance la quatrième, cinquième et sixième année.
- 15% de chaque créance la septième année.
- 16% de chaque créance la huitième, neuvième et dixième année

la première échéance intervenant le 26 septembre 2018 et la dernière le 26 septembre 2027.

Dans le même temps le Mandataire Judiciaire a contesté pour notre filiale 19 Sainte Catherine la créance de 804 660,51 € de la Banque Populaire .

L'audience a eu lieu le 1^{er} juin 2017 et l'ordonnance rendue le 6 février 2018, a donné raison à la BPS. Appel a été interjeté fin février 2018 contre cette ordonnance.

L'audience d'Appel a été programmée pour le 21 janvier 2019.

L'arrêt a été rendu le 14 février 2019.

La Cour au titre de l'examen du fond de notre contestation a retenu notre argument et a rejeté tous les intérêts à échoir de la BPS .

Notre créance de prêt est donc admise sans intérêts et reste donc fixée à 804 660,51€ pendant toute la durée du plan.

Un autre évènement important pour notre filiale 19 Sainte Catherine a eu lieu 22 décembre 2017.

En effet le Permis de Construire qui a été redéposé en juillet a été obtenu le 22 décembre 2017 et purgé de tout recours le 5 mars 2018.

Cette situation va nous permettre de réaliser l'objectif de notre plan, par la commercialisation et la construction de l'immeuble sur le terrain dont elle est propriétaire et rembourser ainsi les dettes des créanciers.

Les chiffreages des travaux ont pu ainsi démarrer ainsi que l'élaboration des documents qui serviront à la commercialisation.

Un premier test de commercialisation par internet sera effectué dans le début de l'été 2019.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2019, date de clôture de l'exercice, un évènement important est survenu :

- La deuxième échéance du Plan de sauvegarde a été réglée au Mandataire Judiciaire par apport en Compte Courant des Associés

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'avenir de la société repose sur la commercialisation et la Construction du projet Ateliers Jaurès.

L'année 2020 devrait nous confirmer l'intérêt des acheteurs pour ce projet particulier.

Cet intérêt confirmé nous devons ensuite trouver les solutions de financement du projet.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,00 Euros contre 0,00 Euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0,00 Euros contre 0,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 Euros contre 0,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 299,00 Euros contre 3 309,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 289,00 Euros contre 495,00 Euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0,00 Euros contre 0,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 Euros contre 0,00 Euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 588,00 Euros contre 3 804,00 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 2 588,00 Euros contre – 3 804,00 Euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 3 007,00 Euros (-2 740,00 Euros pour l'exercice précédent), d'un résultat exceptionnel de 0,00 euros (3 800,00 euros pour l'exercice précédent) et de charges exceptionnelles de + 18,00€ (0,00 € pour l'exercice précédent) le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à – 5 614 ,00 Euros contre - 2745 ,00 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés nul, le résultat de l'exercice se solde par une perte de – 5 614 Euros contre une perte de – 2745,00 Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 8 083,00 Euros contre 5 981,00 Euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de – 5 614 Euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante

Perte de l'exercice : - 5 614Euros

Report à nouveau antérieur : -743 141 euros

Au compte "report à nouveau" - 5 614 Euros

S'élevant ainsi à -748 755 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -593 204,00 Euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous vous rappelons que la collectivité des associés, consultée en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, du fait des pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, a décidé, suivant décision extraordinaire prise en date du 4 février 2013, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Nous vous indiquons qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 30 juin 2019, soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

AS

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the text 'Le Président'.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 30/06/2019

D2S INVEST
SAS au capital de 150 000 €
Siège social : 50 Avenue Jean Jaures
30900 NÎMES

D2S INVEST SAS au capital de 150 000 € Siège social : 50 Avenue Jean Jaures 30900 NÎMES SIREN : 504 332 677
--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS***Exercice clos au 30/06/2019*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS D2S INVEST relatifs à l'exercice clos le 30/06/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS D2S INVEST à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la D2S INVEST à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIMES, le 07 Janvier 2020

Le Commissaire aux comptes

FRANCE LANGUEDOC REVISION, représenté par

Baptiste BLIN



D2S INVEST

SAS au capital de 150 000 €
Siège social : 50 Avenue Jean Jaures
30900 NÎMES

SIREN : 504 332 677

**Rapport spécial du (des) commissaire(s) aux comptes sur les conventions
réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2019

- *Réception uniquement sur rendez-vous* -

SIEGE SOCIAL : 150, rue Louis LANDI 30900 Nîmes Tél : 04 66 70 06 47 Fax : 04 66 84 06 46

Siret : 439 850 538 00026 NAF : 6920Z

Loi 92442 du 31 décembre 1992 : Les factures sont payables à réception

D2S INVEST SAS au capital de 150 000 € Siège social : 50 Avenue Jean Jaures 30900 NÎMES SIREN : 504 332 677
--

Rapport spécial du (des) commissaire(s) aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2019

À l'assemblée générale des associés de la société D2S INVEST,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à NIMES, le 07 Janvier 2020
Le Commissaire aux comptes
FRANCE LANGUEDOC REVISION, représenté par


Baptiste BLIN